

CONTRAT TITULAIRE DE COMPTE MOVIECARD

Entre

L'Association des Producteurs Indépendants du Cinéma et de l'Audiovisuel

REC N° 477/2020/RDA/C19/SAAJP

ici désignée « APICA »

D'une part,

Et

Mlle Mme. Mr.

CNI N° Adresse :

Raison sociale (Si vous êtes une entreprise).....

Tel : Email :

OBJET DU CONTRAT

Article 1 : Ce contrat lie tout titulaire de compte MovieCard à APICA

Le compte MovieCard, rechargeable par mobile (par Internet) ou en espèces permet au titulaire de faire ses courses sur tous les sites partenaires de l'APICA. C'est un compte qui permet la gestion financière des petites entreprises

SERVICES OFFERTS PAR LE COMPTE MOVIECARD

Article 2 : Elle permet de :

- Consulter son solde
- Avoir un compte permanent
- De régler ses courses en ligne dans le réseau partenaire,
- De mettre de l'argent sur son compte (recharge par mobile, carte bancaire ou dans les agences en espèces dans les E.M.F. partenaires)
- De transférer de l'argent de compte à compte

Pour les marchants, la MovieCard permet d'installer une solution de paiement sur son lieu de commerce (Internet ou physique) et de recevoir les paiements sur son compte soustrait de 4% (quatre pour cent) des frais de mise en place et de gestion.

Article 3 : Tout utilisateur est titulaire d'un compte informatique ouvert à APICA

RETRAIT D'ESPECES ET PAIEMENT SUR SITE PARTENAIRE

Article 4 : Les retraits d'espèces sur le compte ainsi que le paiement sur les sites partenaires sont gratuits.

DUREE DU CONTRAT

Article 5 : Ce contrat prend effet dès sa signature pour une durée indéterminée. Sauf dénonciation de l'une des parties par lettre Recommandée, deux mois avant son échéance.

PRIX DU COMPTE

Article 6 : L'ouverture du compte est gratuite sous certaines conditions et sous réserve de l'acceptation de l'APICA. L'abonnement annuel est de 12 000 FCFA

RECHARGE DU COMPTE

Article 7 : Le compte peut se recharger de trois manières :

-Recharge sur Internet pour les détenteurs de cartes de crédits (transfert d'argent d'une carte de crédit, cartes bancaires en général) vers votre carte sur le site www.apica.cm

-Recharge en espèces dans les E.M.F. partenaires.

-Recharge par Mobile Money (Orange, MTN, Express Union Mobile)

La recharge du compte est gratuite.

PROBLEMES LIES AU COMPTE

Article 8 : Tous les autres points non évoqué ici peuvent être gérés soit avec un avenant à ce contrat, soit par un nouveau contrat en cas d'utilisation spéciale.

Article 9 : Pour tout problème rattaché à l'utilisation du compte, appeler le numéro S.A.V. :

00 237 658986523

RESILIATION DU CONTRAT

Article 10 : Tout titulaire de compte APICA qui souhaite résilier peut le faire à tout moment. Les frais d'abonnement ne sont pas remboursables

Fait à Douala le

Signature de APICA

Signature du client